

## PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement de Poitou-Charentes

Nersac, le 7 mars 2011

Unité Territoriale de la Charente

### RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

**Société LAFARGE CEMENTS**

**Fin d'activité d'une carrière d'argile à Roullet**

Par courrier du 4 janvier 2011, la société LAFARGE CEMENTS a transmis un dossier de fin d'activité de son ancienne carrière située au lieu-dit « Le Plessis » à Roullet.

Cette carrière d'argile à ciel ouvert avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 27 février 2002 pour une durée de 9 ans.

L'argile était destinée à alimenter la cimenterie de La Couronne. La production est maintenant assurée par la carrière voisine de Nersac.

Conformément à l'article 1.4.1 de l'arrêté du 27 février 2002, le réaménagement prévoyait : restitution des milieux initiaux (prairies et bois), remise en état du chemin rural, création d'une réserve d'eau d'incendie. Compte tenu du tracé prévisible de la LGV traversant cette carrière, une modification de cet article a eu lieu par arrêté 13 janvier 2005 : déplacement de la réserve incendie vers le côté est, édification d'un merlon de terre arboré le long de la future LGV.

Le tracé prévisionnel de la LGV passant sur ce site a conduit LAFARGE CEMENTS à l'exploiter plus rapidement afin de le libérer le plus tôt possible. La voie traversera ce site suivant l'axe sud - nord, le long de la partie est. Toute l'emprise de la voie n'a pas été remblayée suivant la volonté de RFF qui réalisera ces travaux avec d'autres matériaux.

Nous nous sommes rendu sur place le 9 février 2011 pour constater la remise en état en présence de l'exploitant. Le terrain a été remis à niveau et réensemencé en prairie. La réserve incendie a été réalisée côté est. Elle est bordée par le talus le long de la future LGV. Ce talus cachera le passage des trains par rapport aux maisons du lotissement du Plessis. 6 ha d'arbres d'essences locales ont été plantés : 1,5 ha avaient déjà été plantés au nord du site auxquels se sont ajoutés 4,5 ha en janvier 2011 sur 3 bandes, en bordure de la prairie reconstituée.

LAFARGE CEMENTS va vendre les terrains à la commune et communauté de communes pour y installer à terme une base logistique, côté ouest de la LGV. De ce fait, les boisements n'ont pas été réalisés en zone compacte sachant que de futurs bâtiments sont envisagés sur cette carrière réaménagée.

Les camions qui transportent l'argile de la carrière voisine de Nersac vers l'usine passent sur la voie empierrée de cette carrière, côté ouest. En limite nord, avant d'entrer sur la carrière de Nersac, il y a une aire bétonnée qui sert au nettoyage des engins. Cette aire sera démolie après arrêt de cette dernière carrière, soit dans environ 1 an 1/2.

Cette carrière faisant l'objet de garanties financières, nous proposons aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « des carrières », conformément aux articles R516-5 et R512-31 du livre V du code de l'environnement, de les lever.

Nous considérons qu'il peut être mis fin à l'application de la police des carrières. Conformément à l'article R512-39-3-III du livre V du code de l'environnement, nous proposons à Monsieur le Préfet de prendre acte de cette fin d'exploitation et d'en informer le maire de Roulet.